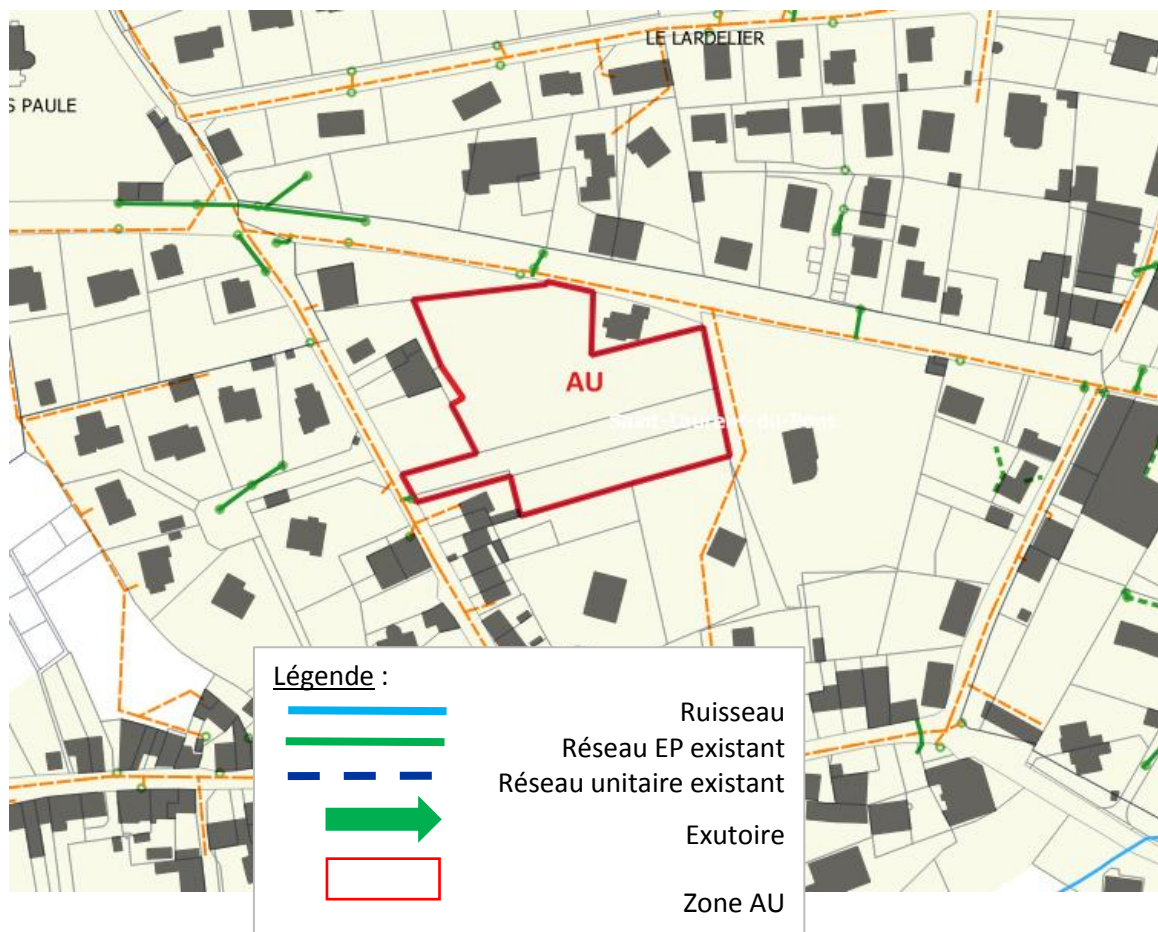


SAINT-LAURENT-DU-PONT - Hameau LE COTTERG

Etat général

I. Situation



II. Descriptif de la zone

Type de zone au PLU	AU
Destination	Habitat
Surface (ha)	0,5733
Occupation actuel	Prés

III. Contraintes sur site

Aucune zone humide n'est présente sur cette zone.

La carte d'aléas classe l'ensemble de cette zone AU en ruissellement de versant (V1)

SAINT-LAURENT-DU-PONT - Hameau LE COTTERG

Etude capacitaire

I. Bassin versant - Situation avant aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	1,186			
Pente (%)	1,28%			
Longueur hydraulique (ml)	235			
Coefficient de ruissellement	0,1			
Taux d'imperméabilisation (%)	0%			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0017	0,004	0,007	0,008
Débit de fuite (L/s/ha)	1,43	3,37	5,90	6,75

II. Bassin versant - Situation après aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	1,186			
Pente (%)	1,28%			
Longueur hydraulique (ml)	235			
Coefficient de ruissellement	0,35			
Taux d'imperméabilisation (%)	-			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,006	0,015	0,026	0,029
Débit de fuite (L/s/ha)	5,14	12,65	21,92	24,45

III. Exutoire identifié

Caractéristiques	
Cours d'eau	Le Guiers Mort
Débit	-
Pérennité	Oui

Le Guiers Mort est l'exutoire du réseau EP existant, situé à l'Est de la zone AU du hameau du Cotterg.

IV. Récapitulatif

Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Surdébit engendré par aménagement (l/s/ha)	3,71	9,27	16,02	17,71
Débit spécifique retenu (Q 10) (l/s/ha)	5,90			

SAINT-LAURENT-DU-PONT - Hameau LE COTTERG**Etude capacitaire****V. Etat réseau EP existant**

Caractéristiques	
Matériau	Béton
Diamètre	1000 mm
Pente estimée	0,1%
Capacité collecteur EP (*)	578 l/s
Débit acceptable	-

(*) débit calculé à l'aide de la formule Manning-Strickler
à un taux de remplissage de 80%

La sollicitation actuelle du collecteur EP en DN 1000 n'est pas connue.

Le débit de fuite décennal avant aménagement (7 l/s) est inférieur à la capacité de ce collecteur.

Une vérification des quantités d'EP, rejetées à l'amont et à l'aval du point de raccordement de la zone AU, est nécessaire pour conclure.

V. Préconisations gestion du pluvial suite à aménagement

Etant donné que la zone AU n'est pas située dans une zone de glissement de terrain et effondrement, l'infiltration des eaux pluviales est à privilégier sous réserve d'une étude d'aptitude des sols à l'infiltration.

cf. Notice Eaux Pluviales - Schéma Intercommunal